

**Milne Edwards, M.H. (1829)** Description *Ophisops leschenaultii* in  
**Récherches zoologiques pour servir à l'histoire des Lézards, extraites d'une  
Monographie de ce genre.**  
Annales des Sciences Naturelles Vol. XVI (1829)

Sous l'abdomen on compte dix, même quelquefois douze rangées longitudinales d'écaillés ; les angles en sont arrondis, les médians sont aussi larges que les autres. Au-devant de l'anüs il existe trois écaillés médianes assez larges. Celles du dos et de la queue ne diffèrent pas notablement de celles des mêmes parties chez le Lézard véloce ; les pores fémoraux sont au nombre de 18 à 22 ; les pattes postérieures peuvent atteindre à peu près le milieu du cou ; enfin, la queue, grosse près de sa base et se rétrécissant très-brusquement, est en général très-courte.

La dernière espèce dont il me reste à parler, est celle à laquelle je donnerai le nom de LÉZARD DE LECHENAUD. De même que chez le Lézard du désert, le véloce, etc., la plaque frontale de celui-ci est très-rétrécie en arrière, et l'interpariétale est rudimentaire ; mais son extrémité antérieure est droite au lieu d'être pointue, et elle se continue avec deux autres petites plaques qui occupent également la ligne médiane et dont l'une est l'occipitale (Pl. 6, fig. 9.). Les tempes sont recouvertes de petites écaillés ; le collier est droit, peu distinct, et libre seulement sur les côtés du cou ; dans toute la longueur de la poitrine, les écaillés qui le forment se continuent sans interruption avec celles de cette partie. Sous l'abdomen on compte six rangées de grandes écaillés à bords arrondis ; au-devant de l'anüs, il en existe deux qui occupent la ligne médiane et qui sont assez grandes, surtout la postérieure. La disposition des écaillés de la queue est à peu près la même que dans le Lézard véloce, etc. ; celles du dos sont très-petites. Le nombre des pores, sous chaque cuisse, est d'environ quinze ; enfin, les pattes posté-

rieures sont très-longues et peuvent atteindre jusqu'à l'oreille.

L'individu que j'ai examiné et qui a été envoyé de Coromandel par M. Leschenault, est de très-petite taille; sa longueur totale est seulement de huit centimètres. Les couleurs en sont très-jolies; le dos est verdâtre, les flancs d'un brun noir, et de chaque côté il existe deux raies blanches longitudinales bien nettement dessinées.

Daudin, M. Merrem et d'autres naturalistes, ont mentionné plusieurs espèces dont je n'ai point parlé dans ce Mémoire; mais les caractères qu'ils indiquent pour les distinguer me paraissent en même temps tout-à-fait insuffisans pour y parvenir, et impropres à servir de base pour des divisions spécifiques. Aussi, dans l'état actuel de la science, me paraît-il impossible de les conserver sans retomber dans l'état d'incertitude et dans le vague que j'ai cherché à faire cesser à l'aide des observations dont je viens de rendre compte. Le *Lezard strié* de Daudin fait seule exception, mais il ne devrait pas être rapporté au genre dont il porte le nom; car les plaques qui recouvrent la face supérieure de sa tête, présentent les mêmes caractères que dans les *ameiva* et les écailles de la face inférieure du corps sont rhomboïdales et fortement carénées, disposition qui sépare complètement cet animal de tous les lézards proprement dits.

D'après les détails que j'ai fait connaître, on a pu voir qu'il serait facile d'établir parmi les Lézards plusieurs coupes naturelles propre à simplifier l'étude des espèces, et à rendre leur détermination plus faciles. Dans la description que j'ai donné ci-dessus, il importait de faire

connaître tous les caractères organiques de chacune des espèces que j'ai cru devoir adopter ou établir; mais en général l'indication de deux ou trois des plus saillans suffit pour les faire distinguer, ainsi qu'on peut le voir par le tableau suivant.

### FAMILLE DES LACERTIENS, CUV.

#### GENRE LEZARD.

Tête recouverte en dessus d'une espèce de bouclier garni de larges plaques squameuses et dont le bord postérieur, situé au niveau des méats auditifs, n'est point séparé des écailles granulées du dos par une ou deux rangées de plaques plus petites. Un collier, situé sous le cou et formé par une rangée transversale d'écailles plates, assez larges, et séparées de celles du tronc, dans toute son étendue ou par les côtés seulement, par un espace garni de petites écailles granulées; écailles de l'abdomen beaucoup plus larges que celles du dos et sans carène; une rangée de pores sous chaque cuisse.

#### § I.

*Lézards dont le collier est séparé des écailles du thorax, dans toute son étendue, par de petites granulations squameuses.*

†. *Plaque frontale très-développée et presque aussi large à sa partie postérieure que vers son extrémité antérieure.*

1. LÉZARD OCELLÉ (*Lacerta ocellata* Daudin. *Lézard vert*, Lacépède, Hist. nat. des Quadrupèdes ovi-